

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2025

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DELIBERATION N°2025-072 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 14 avril 2025 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

DELIBERATION N°2025-073 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 mars 2025.

DELIBERATION N°2025-074 : DISPOSITIF « PASS ACTIV'JEUNES » - RENOUELEMENT 2025-2026 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Approuve la reconduction du dispositif « Pass Activ'Jeunes » en direction des jeunes résidents de Saint-Flour Communauté, pour la période allant de juillet 2025 à juin 2026 ;
- Approuve le contenu et la valeur du chéquier tels que présentés dans la délibération ;
- Décide d'apporter une participation financière d'un montant estimé à 13 500,00 € à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (O.M.J.S.) de Saint-Flour, gestionnaire de ce dispositif pour le compte de Saint-Flour Communauté ;
- Autorise Madame le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette prestation.

DELIBERATION N°2025-075 : CONVENTION DE MANDAT POUR LE CURAGE ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE LA LAGUNE DE BOUZENTES - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la convention de mandat à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le SYTEC pour le curage de la lagune de Bouzentès sur la commune de Villedieu telle qu'annexée à la délibération et autorise Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DELIBERATION N°2025-076 : ECOMUSEE DE MARGERIDE - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Prend connaissance des conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) réunie le 28 mars 2025 ;
- Approuve les propositions de charges transférées telles que détaillées dans le rapport de la C.L.E.C.T. annexé à la délibération ;
- Adopte le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 28 mars 2025 ;
- Adopte et décide de fixer le montant de l'attribution de compensation (hors service ADS) pour l'année 2025 pour les communes de Ruynes en Margeride et de Val d'Arcomie tel que détaillé dans le rapport de la C.L.E.C.T. annexé à la délibération et précisé ci-dessous :

	Ruynes en Margeride	Val d'Arcomie
Montant de l'attribution de compensation de la Commune (hors ADS) 2024	105 722,21 €	208 485,36 €
Charge transférée à déduire	3 500 €	3 346 €
Montant de l'attribution de compensation à reverser à la commune 2025	102 222.21 €	205 139.36 €

DELIBERATION N°2025-077 : ECOMUSEE DE MARGERIDE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Approuve le projet de procès-verbal de mise à disposition du site et des collections du Jardin de Saint-Martin, site de l'Ecomusée de Margeride, à intervenir entre la commune de Ruynes-en-Margeride et Saint-Flour Communauté dans le cadre de l'exercice de sa compétence « animation, promotion et gestion de l'Ecomusée de Margeride » ;
- Approuve le projet de procès-verbal de mise à disposition du site et des collections de l'Ecole de Clémence Fontille, site de l'Ecomusée de Margeride, à intervenir entre la commune de Ruynes-en-Margeride et Saint-Flour Communauté dans le cadre de l'exercice de sa compétence « animation, promotion et gestion de l'Ecomusée de Margeride » ;
- Approuve le projet de procès-verbal de mise à disposition du site et des collections de la Ferme de Pierre Allègre, site de l'Ecomusée de Margeride, à intervenir entre la commune de Val d'Arcomie et Saint-Flour Communauté dans le cadre de l'exercice de sa compétence « animation, promotion et gestion de l'Ecomusée de Margeride » ;
- Autorise Madame le Président à signer lesdits procès-verbaux ainsi que tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.

DELIBERATION N°2025-078 : SERVICE COMMUN ADS - ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2025 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Décide de fixer le montant 2025 du service commun ADS, à déduire de l'attribution de compensation reversée par commune, reprenant le coût définitif du service pour l'exercice 2024 et le budget prévisionnel 2025 ;
- Décide de fixer le montant de l'attribution de compensation de Saint-Flour Communauté à compter de l'exercice 2025, tel que précisé en annexe 4 de la délibération ;
- Décide de dire que ce montant pourrait évoluer en fonction des montants des charges liées aux prochains transferts de compétences entre les communes membres et Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2025-079 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - RESPONSABLE DU POLE CULTURE ET PATRIMOINE - MECANISME DE CREATION / SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET 35/35^{EME} (MISE A JOUR) - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Décide de mettre à jour (mécanisme de création suppression) l'emploi permanent à temps complet de Responsable du Pôle Culture et Patrimoine (date prévisionnelle de prochain recrutement : 1^{er} juin 2025) dans les conditions décrites dans la délibération ;
- Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- Décide de prévoir au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

DELIBERATION N°2025-080 : RESSOURCES HUMAINES - CENTRE AQUALUDIQUE - ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (MISE A JOUR) - MISE A JOUR DU PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SERVICES - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Approuve les modifications telles que proposées dans la délibération pour l'organisation du temps de travail des agents travaillant au sein du centre aqualudique ;
- Dit que la délibération n°2024-298 du 18 décembre 2024 est modifiée en conséquence ;
- Autorise Madame le Président à signer le protocole d'organisation du temps de travail des services de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2025-081 : RESSOURCES HUMAINES - PROTECTION SOCIALE DES AGENTS - RISQUE SANTE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Valide le souhait de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque santé ;
- Décide de mandater le centre de gestion du Cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé ;
- Décide de s'engager à communiquer au centre de gestion du Cantal les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le centre de gestion du Cantal à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée ;
- Prend acte que son adhésion à cette convention de participation reste libre et n'interviendra, par délibération, qu'en fonction des tarifs, garanties et risques couverts proposés, à l'issue de la procédure menée par le centre de gestion du Cantal, et après conclusion d'une convention d'adhésion ;
- Prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la convention en respectant les minimums fixés par décret. La participation sera confirmée par délibération prise en

application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance ;

- Autorise Madame le Président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

DELIBERATION N°2025-082 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET GENERAL- APPROUVEE

Le conseil Communautaire vote le budget primitif 2025 du budget principal tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-083 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Fixe les taux 2025 des contributions directes aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :

CONTRIBUTIONS	BASES 2024	TAUX 2024 %	TAUX 2025 %
Taxe s/Foncier Bâti	27 532 000 €	2.26 %	2.26 %
Taxe s/Foncier Non Bâti	1 910 000 €	8.13 %	8.13 %
Taxe d'habitation additionnelle	7 581 000 €	12.33 %	12.33 %
Cotisation Foncière des Entreprises	6 992 000 €	31.53 %	31.53 %

- Fixe le taux 2025 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par commune, tel que défini ci-après, permettant de générer un produit qui s'élève à 3 208 066 €, nécessaire au financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Les taux proposés pour 2025 sont les taux par commune, issus des calculs de lissage par territoire historique communautaire :

Commune	Bases prévisionnelles en €	Taux applicable (taux intégré) en %	PRODUIT ATTENDU
ALLEUZE	173 867,00 €	12,10%	21 038 €
ANDELAT	705 784,00 €	12,68%	89 493 €
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	341 819,00 €	12,10%	41 360 €
ANTERRIEUX	103 893,00 €	12,27%	12 748 €
BREZONS	158 276,00 €	12,38%	19 595 €
CEZENS	205 622,00 €	12,38%	25 456 €
CHALIERS	158 137,00 €	12,79%	20 226 €
CHAUDES-AIGUES	1 170 061,00 €	12,27%	143 566 €
CLAVIERES	182 049,00 €	12,79%	23 284 €
COLTINES	313 205,00 €	12,68%	39 714 €
COREN	388 949,00 €	12,10%	47 063 €
CUSSAC	105 987,00 €	12,10%	12 824 €
DEUX-VERGES	29 285,00 €	12,27%	3 593 €
ESPINASSE	83 335,00 €	12,27%	10 225 €
FRIDEFONT	117 936,00 €	12,27%	14 471 €
GOURDIEGES	54 283,00 €	12,38%	6 720 €
JABRUN	138 388,00 €	12,27%	16 980 €

LACAPELLE-BARRES	83 432,00 €	12,38%	10 329 €
LASTIC	102 382,00 €	12,10%	12 388 €
LIEUTADES	228 961,00 €	12,38%	28 345 €
LORCIERES	175 045,00 €	12,79%	22 388 €
VAL-D'ARCOMIE	852 650,00 €	12,79%	109 054 €
MALBO	113 662,00 €	12,38%	14 071 €
Commune	Bases prévisionnelles en €	Taux applicable (taux intégré) en %	PRODUIT ATTENDU
MAURINES	96 756,00 €	12,27%	11 872 €
MENTIERES	87 866,00 €	12,10%	10 632 €
MONTCHAMP	91 302,00 €	12,10%	11 048 €
NARNHAC	83 840,00 €	12,38%	10 379 €
NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	1 769 205,00 €	12,38%	219 028 €
PAULHAC	407 005,00 €	12,10%	49 248 €
PAULHENC	267 506,00 €	12,38%	33 117 €
PIERREFORT	1 082 594,00 €	12,38%	134 025 €
REZENTIERES	87 533,00 €	12,68%	11 099 €
ROFFIAC	663 952,00 €	12,10%	80 338 €
RUYNES-EN-MARGERIDE	679 768,00 €	12,79%	86 942 €
SAINT-FLOUR	9 421 361,00 €	12,10%	1 139 985 €
SAINT-GEORGES	1 250 581,00 €	12,10%	151 320 €
SAINTE-MARIE	135 931,00 €	12,38%	16 828 €
SAINT-MARTIAL	58 805,00 €	12,27%	7 215 €
ST MARTIN SOUS VIGOUROUX	184 229,00 €	12,38%	22 808 €
ST-REMY-DE CHAUDESAIGUES	134 264,00 €	12,27%	16 474 €
SAINT-URCIZE	485 111,00 €	12,27%	59 523 €
SOULAGES	69 392,00 €	12,79%	8 875 €
TALIZAT	471 738,00 €	12,68%	59 816 €
TANAVELLE	153 678,00 €	12,10%	18 595 €
LES TERNES	442 238,00 €	12,10%	53 511 €
TIVIERS	108 915,00 €	12,10%	13 179 €
LA TRINITAT	68 393,00 €	12,27%	8 392 €
USSEL	355 052,00 €	12,68%	45 021 €
VABRES	173 424,00 €	12,79%	22 181 €
VALUEJOLS	523 343,00 €	12,68%	66 360 €

VEDRINES-SAINT-LOUP	153 747,00 €	12,79%	19 664 €
VIEILLESPESE	216 117,00 €	12,10%	26 150 €
VILLEDIEU	409 172,00 €	12,10%	49 510 €
	26 119 826,00 €		3 208 066,00 €

DELIBERATION N°2025-084 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE ZA DE BELVEZET A RUYNES EN MARGERIDE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 ZA DE BELVEZET, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-085 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE Z.I. DU ROZIER COREN A COREN ET SAINT-FLOUR - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 Z.I. DU ROZIER COREN, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-086 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE Z.A. LUC D'USSEL - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 Z.A. LUC D'USSEL, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-87 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE Z.A. VOLZAC A SAINT-FLOUR - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 Z.A. VOLZAC A SAINT-FLOUR tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-88 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ZA NEUVEGLISE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 ZA NEUVEGLISE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-89 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ZA DU ROUCHAR - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 ZA DU ROUCHAR, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-90 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ZA AUBRAC - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 ZA AUBRAC, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-91 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-92 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT– APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-93 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-94 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS UNIPLANEZE – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 ATELIER RELAIS UNIPLANEZE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-95 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS VULCACUIR – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 ATELIER RELAIS VULCACUIR, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-96 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES / DECHETTERIES – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES / DECHETTERIES, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-97 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 MAISONS TERRITORIALES DE SANTE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-98 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE PÔLE SPORTIF DU COLOMBIER – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 PÔLE SPORTIF DU COLOMBIER, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-99 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DOMAINE 4 SAISONS – APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de modifier l'appellation du budget annexe « DOMAINE NORDIQUE » de Saint-Flour Communauté, et de le renommer « DOMAINES 4 SAISONS » et adopte le Budget Primitif 2025 DOMAINES 4 SAISONS, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

DELIBERATION N°2025-100 : AUTORISATION DE PROGRAMME/ CREDITS DE PAIEMENT - MAISON D'ACCUEIL 4 SAISONS DU DOMAINE DE SAINT-URCIZE - CREATION – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Décide d'ajuster le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis dans la délibération ;
- Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

DELIBERATION N°2025-101 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE PÔLE PATRIMOINE – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 PÔLE PATRIMOINE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-102 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE PÔLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 PÔLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-103 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS ET RESTAURATIONS D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 AMENAGEMENTS ET RESTAURATIONS D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-104 : BUDGET PRIMITIF 2025 - REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-105 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE FORAGES DE COLTINES – APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de modifier l'appellation du budget annexe « FORAGES DE COLTINES », et de le renommer « AEP (Alimentation en Eau Potable) » et adopte le Budget Primitif 2025, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-106 : BUDGET PRIMITIF 2025 - REGIE ASSAINISSEMENT – APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de modifier l'appellation du budget annexe « REGIE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES BOUES ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF » de Saint-Flour Communauté, et de le renommer

« REGIE ASSAINISSEMENT » et adopte le Budget Primitif 2025, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

DELIBERATION N°2025-107 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANCAIS ITINERANTS - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le Budget Primitif 2025 AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANCAIS ITINERANTS, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DELIBERATION N°2025-108 :
INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 14 avril 2025

Affichée le 21 avril 2025

La Présidente,
Céline CHARRIAUD

